



Délai de rétractation sur facture

Par **douart yannick**, le **08/06/2017** à **04:06**

Bonjour, une dame agée lorsqu'elle a reçu une facture , a inscrit sur le double rendu au vendeur : Bon pour acceptation avec sa signature.Existe t-il un délai de rétractation? Cette facture au montant considérable(5000€ pour des frais de service) n'est pas signé par le vendeur.La dame est-elle obligé de régler cette facture au prix scandaleux

Par **Tisuisse**, le **08/06/2017** à **08:31**

Bonjour,

Voyez un avocat car il est effectivement possible, vu le grand âge de cette personne, qu'il y ait eu confusion de cette dernière en particulier entre les euros et les francs voire les anciens francs car cette personne a connu les anciens francs.